COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 25 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

- Introduction du Président
- Approbation du compte rendu de la séance du lundi 12 juillet 2021
- Avis sur la proposition de recrutement pour la direction du département d'évaluation de la recherche (DER)
- Nouveaux référentiels d'évaluation (délibérations)
- Renouvellement d'un membre de la commission d'accréditation à l'international
- Renouvellement d'un membre de la commission des recours
- Désignation de la commission de validation des procédures d'évaluation de la recherche

---

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents
Thierry Coulhon (Président)
Jean-Luc Adam, Michel Bidoit, Valérie Botta-Genoulaz, Sylvie Brau-Nogué, Hélène Burlet, Stéphane Dalmas, Sylvain Ferez, Manuelle Franck, Daniela Cristina Ghitulica, Giuseppina Giglia-Mari, Philippe Gillet, Caroline Gruson, René Guinebretière, Paul Indelicato, Isabelle Oswald, Aurélie Perrier-Pineau, Benjamin Peutevynck, Marine Ribals, Didier Roux, Jean-Claude Sirard, Nathalie Vergnolle, Cathie Vix.

INVITÉS PERMANENTS

Stéphane Le Bouler, Bernard Larrouturou, Jean-Pierre Korolitski, Lynne Franjié, Pierre Glaudes, Alexandre Arlin, Laura Armalet, Gwendoline Joly-Jagot, Stéphanie Ruphy, Frédérique Sachwald, Maria Bonnafous-Boucher, Jacques Mairesse, Olivier Le Gall.

INVITÉ POUR AUDITION

Eric Saint-Aman

La séance est ouverte à 13 heures 30.

1. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

Thierry COULHON remercie les participants pour leur présence.

- Evaluation externe du Hcéres par l'ENQA

Thierry COULHON rappelle que l'ENQA a publié son précédent rapport en 2017. Le Hcéres a élaboré son rapport d'auto-évaluation mi-juin 2021. Les équipes du Hcéres ont bien réagi à cette démarche, qui vise à bien appréhender le fonctionnement de l'institution. Le rapport sera validé par le *board* de l'ENQA début mars 2022. A l'issue de cette procédure, le Hcéres pourra renouveler la procédure d'enregistrement dans le registre EQAR.

- Démission de deux membres du Collège

Thierry COULHON indique que Loulou VON RAVENSBERG doit être remplacée par une collègue qui appartienne à une agence d'évaluation internationale.

Laurent FOULLOY est également démissionnaire. La proposition d'un remplaçant par la CDEFI est en cours.

Ces deux départs impliquent des modifications dans la représentation des membres du Collège dans les commissions internes du Hcéres.

- Visite sur site des unités de recherche

Thierry COULHON indique que le comité de direction a bien pris note des remarques émises par les membres du Collège. Il s'agit de poser la question de la systématicité des visites sur site, ce qui ne signifie pas que ces visites sont supprimées de façon générale. Une interaction complète avec les équipes évaluées doit avoir lieu quelle que soit sa forme. Les interactions ne se limitent pas aux visites sur site.

En outre, les communautés ont des attitudes différentes vis-à-vis de celles-ci. Leurs préférences seront donc écoutées. La taille des équipes est également un critère important. Le Hcéres s'adaptera et entendra les arguments des parties évaluées.

René GUINEBRETIERE constate que cette question suscite de nombreux débats, notamment dans les laboratoires expérimentaux. Il est donc essentiel de clarifier ce point.

Thierry COULHON assure qu'il expliquera cette position.

Nathalie VERGNOLLE demande si cette décision a été évoquée et concertée avec les organismes nationaux.

Thierry COULHON répond que les directions des organismes n'ont pas réagi à cette proposition probablement parce que nous avons dit clairement qu'une demande des tutelles suffisait à déclencher la visite physique.

Nathalie VERGNOLLE estime qu'il faudra clarifier rapidement les modalités et les critères de la décision sur l'opportunité de faire une visite ou non.

Thierry COULHON indique que la taille, la présence d'équipements et les problèmes particuliers sont des critères pouvant justifier une visite. En outre, la pandémie a montré qu'il était possible de réaliser des évaluations à distance de manière efficace. La visite ne doit pas être un dogme.

Jean-Claude SIRARD souligne que l'INSERM est très attaché à la visite physique, car cela permet d'avoir des interactions parfois informelles qui sont importantes. En outre, il convient de savoir quelle enquête a été faite sur l'efficacité des évaluations à distance.

Thierry COULHON constate que le *chat* en ligne permet aussi d'échanger de manière informelle. Il est important en effet d'être en capacité de percevoir toutes les voix qui existent au sein d'une unité.

Par ailleurs, le Hcéres doit progresser sur les retours d'expérience suite aux évaluations.

Pierre GLAUDES indique que des enquêtes sont faites en fin de vague. Le taux de couverture est satisfaisant, mais il n'y a pas encore eu d'enquête sur les évaluations en distanciel. Les visites en distanciel ont bien fonctionné d'un point de vue technique. Les avis divergent fortement sur les avantages et inconvénients respectifs du distanciel et du présentiel.

Cristina GHITULICA souligne que toutes les agences européennes ont utilisé les évaluations en ligne pendant la crise. L'impression générale est que ce type d'évaluation est efficace et que les résultats sont fiables. L'option d'une visite mixte est également intéressante pour combiner les avantages des deux modalités.

Caroline GRUSON constate que la communauté des mathématiciens est fortement opposée à la suppression des visites physiques.

Pierre GLAUDES indique que l'attachement à la visite varie en effet selon les communautés.

Cathie VIX pense qu'il faut clarifier les critères justifiant une visite sur site. Il est également important que les tutelles se coordonnent sur ce point.

Thierry COULHON trouve que la vivacité du débat sur les visites de site est quelque peu disproportionnée par rapport aux enjeux.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 12 JUILLET 2021 (DELIBERATION)

Le Collège approuve le compte rendu de la séance du lundi 12 juillet 2021 à la majorité des 23 votants (21 voix pour, 0 contre et 2 abstentions).

3. AVIS SUR LA PROPOSITION DE RECRUTEMENT POUR LA DIRECTION DU DEPARTEMENT D'EVALUATION DE LA RECHERCHE

Thierry COULHON indique que sept candidatures ont été reçues pour ce poste et que quatre candidats ont été auditionnés. La candidature d'Éric SAINT-AMAN est proposée au Collège.

Eric SAINT-AMAN présente sa candidature à la direction du département d'évaluation de la recherche. Il est électro-chimiste à l'Université de Grenoble. Il est associé à la réflexion stratégique de son établissement depuis sa nomination comme Professeur. Il a exercé plusieurs mandats exécutifs. Il assume également la mission de conseiller scientifique au sein du département d'évaluation des établissements du Hcéres depuis deux ans.

S'il est nommé directeur du département d'évaluation de la recherche, **Eric SAINT-AMAN** s'attachera à mettre en place le nouveau référentiel, sur lequel il a déjà travaillé comme conseiller scientifique. L'évaluation de la recherche doit reposer sur la prise en compte de la diversité, sur une approche qualitative et sur une utilisation raisonnable des indicateurs.

En outre, la politique de recrutement et l'accompagnement de l'émergence de nouvelles thématiques sont des points cruciaux.

Valérie BOTTA-GENOULAZ demande quelle place occupent les écoles doctorales dans le projet présenté par Eric Saint-Aman.

Eric SAINT-AMAN répond que la formation à et par la recherche est un élément commun à tous les nouveaux référentiels. Le décloisonnement des départements est également un point essentiel. Le fonctionnement des écoles doctorales s'est harmonisé durant les dernières années, ce qui est positif.

Philippe GILLET s'enquiert de la prise en compte de la dimension internationale dans l'évaluation qui est faite des unités de recherche et demande comment sont considérés les liens entre la recherche et l'innovation.

Eric SAINT-AMAN estime que la recherche est internationale par nature. Cette mission incombe aux unités de recherche. Concernant l'innovation, il faut notamment prendre en compte la valorisation et la diffusion.

René GUINEBRETIERE souligne que la situation des laboratoires a évolué durant les quinze dernières années. Il arrive souvent que les chercheurs relèvent de plusieurs laboratoires ou instituts. Il faut donc que l'évaluation prenne en compte la pluridisciplinarité.

Eric SAINT-AMAN partage ce constat. L'évaluation des laboratoires doit être pragmatique. Il convient d'ajuster la granularité de l'évaluation à l'échelle de l'équipe. Pour les organismes de recherche, il est possible de procéder par institut ou d'observer les propositions de l'organisme.

Le Collège approuve la proposition de recrutement d'Éric Saint-Aman pour la direction du département d'évaluation de la recherche (DER) à la majorité des 22 votants (17 voix pour, 3 contre et 2 abstentions).

4. NOUVEAUX REFERENTIELS D'EVALUATION (DELIBERATIONS)

Thierry COULHON indique que les membres du Collège ont reçu les référentiels, qui ont été l'objet de concertations intenses, notamment dans les réseaux de vice-présidents. Les objectifs principaux sont de faire de l'évaluation intégrée, d'incorporer de nouvelles questions et de simplifier les procédures. Les nouveaux référentiels sont certainement perfectibles, mais ils représentent une réelle amélioration.

Marine RIBALS demande si le vote porte uniquement sur les référentiels de la vague C.

Thierry COULHON répond que si les référentiels sont approuvés aujourd'hui, ils resteront en vigueur jusqu'à la prochaine modification. On peut espérer qu'ils seront plus stables à l'avenir, mais on ne peut exclure des ajustements en vague D.

- <u>Référentiel d'évaluation des établissements</u>

Pierre GLAUDES indique que l'évolution majeure sur ce référentiel est qu'il s'agit d'un référentiel commun à tous les types d'établissements (universités ou écoles). Ce référentiel est modulable et s'adapte au caractère propre de chaque établissement.

En outre, le référentiel d'évaluation des établissements se concentre davantage sur le lien entre la politique de l'établissement, les moyens et les résultats. De plus, les formulations sur les références et les critères ont été explicitées et simplifiées. Les critères correspondent aux attendus de l'auto-évaluation.

Par ailleurs, les différentes initiatives des politiques publiques en matière de recherche et d'innovation ont été prises en compte. Une vaste consultation des organismes et des réseaux de la CPU a été effectuée en ce sens.

Thierry COULHON propose de parcourir les domaines et les références du référentiel.

Pierre GLAUDES précise que le domaine 1 va du plus fondamental au plus opérationnel. La progression va donc du positionnement à la stratégie, aux partenariats et à la gouvernance. Les volets financier, RH et immobilier en découlent.

Le domaine 2 se décline en deux volets principaux : la recherche d'une part et la politique de valorisation, d'innovation et d'inscription dans la société d'autre part.

Lynne FRANJIE présente le domaine 3, qui comprend quatre références principales : la politique de formation, l'organisation pédagogique des formations, les résultats en termes de parcours des étudiants et le pilotage. Les politiques de vie étudiante et de vie de campus sont également intégrées dans ce domaine.

René GUINEBRETIERE demande si chacune des références a un poids identique.

Thierry COULHON répond qu'il existe des modulations. L'objectif est de permettre à un établissement de s'exprimer de la manière la plus large possible.

Pierre GLAUDES rappelle que le référentiel est l'appui principal de l'auto-évaluation de l'établissement. Les intensités des références peuvent être modulées selon le profil de ce dernier. Un document « Repères pour l'auto-évaluation » a été rédigé pour accompagner les établissements et proposer une typologie des modulations.

Thierry COULHON indique que la pertinence des critères s'apprécie selon les établissements. Il propose d'examiner la formulation des critères.

Valérie BOTTA-GENOULAZ évoque la référence 4 sur les systèmes d'information et demande si cela concerne les systèmes d'information de gestion de l'établissement et de ses métiers, en particulier en matière de formation et de recherche.

Pierre GLAUDES explique qu'il y a des aspects sur les systèmes d'information dans le domaine 2, en rapport avec la Science ouverte et le traitement des données.

Thierry COULHON ajoute que la notion de système d'information est la plus large possible. Il ne s'agit pas uniquement des systèmes de gestion.

Valérie BOTTA-GENOULAZ suggère de préciser ce point.

Philippe GILLET pense qu'il est nécessaire d'insister sur sécurité du système d'information.

Pierre GLAUDES indique qu'il faudra reformuler le critère C8 en effet en mentionnant la notion de cybersécurité. Il est proposé au Collège d'introduire cette modification.

René GUINEBRETIERE souligne que de nombreuses activités relèvent de plusieurs établissements à la fois. Par conséquent, il existe un problème concret pour les chercheurs qui utilisent plusieurs systèmes d'information. En réalité, quand le système d'information est trop sécurisé, les personnes ne l'utilisent pas.

Thierry COULHON trouve qu'il est difficile d'intégrer cette complexité dans les référentiels.

Philippe GILLET suggère de faire une auto-saisine sur la question de la protection des données.

Thierry COULHON note cette suggestion.

Valérie BOTTA-GENOULAZ souligne que la question des systèmes d'information n'est pas présente dans les référentiels des unités de recherche alors que ces dernières font face à de réelles difficultés dans ce domaine. Elle évoque par ailleurs la référence C5 et souligne qu'il existe des formations à destination de tous les personnels, y compris des chercheurs. Il serait donc intéressant d'adopter la formulation générale de « personnels ».

Thierry COULHON indique que l'objectif est d'avoir une formulation englobante. Il est proposé de mentionner « les personnels » dans la référence C6 et de garder les formulations plus détaillées en C5.

Le domaine 2 regroupe notamment les orientations structurantes, les partenariats et l'internationalisation.

Jean-Luc ADAM trouve que la référence C11 devrait intégrer un aspect qualitatif.

Pierre GLAUDES rappelle que le référentiel s'adresse à des établissements très différents. La notion de qualité a donc des significations très diverses dans ce contexte. Les effets induits par les partenariats ont été privilégiés.

Stéphane DALMAS demande si la déontologie est abordée dans d'autres références que le C13.

Pierre GLAUDES indique que ce point a fait l'objet de nombreuses discussions.

Lynne FRANJIE ajoute que cette notion apparaît dans trois références.

Stéphane DALMAS suggère de prévoir une référence générale sur la déontologie.

Olivier LE GALL souligne qu'un groupe de travail a discuté de ces questions. Il s'agit de vérifier que les établissements ont une politique en matière de déontologie et d'intégrité scientifique et qu'ils la mettent en œuvre. Il semble que le référentiel traite bien cette question.

Thierry COULHON constate qu'il y a un réel progrès sur la notion d'intégrité scientifique.

Pierre GLAUDES estime qu'il ne faut pas demander plusieurs fois la même chose aux établissements. Le terme de déontologie apparaît dans la rubrique sur la responsabilité sociétale pour cette raison.

Thierry COULHON indique que la déontologie est clairement incluse dans les domaines 1 et 2. La référence C10 peut la mentionner plus explicitement aussi.

Stéphane DALMAS souligne que les cumuls d'activité et les passages vers le privé ne sont pas couverts dans le référentiel. Ces aspects ne sont pas inclus de manière évidente dans la responsabilité sociétale.

Thierry COULHON propose d'ajouter le terme de déontologie dans le domaine 1 et dans le volet relatif aux RH.

Pierre GLAUDES modifie le C10 dans la référence 3.

Valérie BOTTA-GENOULAZ constate que certains critères sont redondants, comme la science ouverte, qui apparaît plusieurs fois.

Pierre GLAUDES précise que le référentiel contient 137 critères et qu'il est difficile d'avoir une pratique rédactionnelle complètement homogène.

Thierry COULHON estime que l'objectif est d'éviter d'avoir des angles morts. Les redondances sont donc inévitables.

Marine RIBALS salue le travail qui a été fait sur les référentiels. Elle suggère d'ajouter dans la référence C7 la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Lynne FRANJIE indique que cet élément est intégré à la fois dans le volet RH et dans le volet sur la vie étudiante à travers la parité, l'inclusion et la réduction des discriminations.

Thierry COULHON trouve qu'il est important d'inclure ce quatrième critère de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le référentiel.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des établissements à la majorité des 17 votants (15 voix pour, 1 contre et 1 abstention).

- Référentiel d'évaluation des coordinations territoriales

Thierry COULHON souligne que certaines coordinations territoriales ont été transformées en établissements. D'autres sont des structures « molles » qui ne nécessitent pas d'évaluation. Toutefois, il est indispensable de regarder les coordinations territoriales quand des compétences importantes leur ont été confiées.

Pierre GLAUDES ajoute que ce référentiel est allégé et qu'il contient deux domaines. Le domaine 1 porte sur le pilotage stratégique et opérationnel. Le domaine 2 est générique et se décline selon les activités de la COMUE. Les formulations ont été simplifiées et explicitées.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des coordinations territoriales à la majorité des 17 votants (16 voix pour, 0 contre et 1 abstention).

- Référentiel d'évaluation des unités de recherche

Pierre GLAUDES indique que ce référentiel vise à améliorer l'aide apportée aux différents acteurs qui s'appuient sur les évaluations du Hcéres. L'objectif est également de donner davantage de place à de nouveaux aspects de la recherche et de simplifier le référentiel existant en le recentrant sur la dimension *ex post* de l'évaluation. La terminologie a été homogénéisée avec celle des autres référentiels.

Isabelle OSWALD regrette que la partie projet ait été aussi diminuée et ne soit pas un domaine d'évaluation en tant que tel.

Thierry COULHON constate que les communautés ont des attitudes très différentes vis-à-vis du projet. Le Hcéres a vocation à examiner les résultats, mais les établissements ont parfois envie de faire état de leur politique prospective.

Isabelle OSWALD trouve qu'il ne faudrait pas que l'évaluation soit un simple bilan comptable.

Thierry COULHON souhaite que les équipes fassent valoir leur production lors des évaluations. Il ne s'agit donc pas de réaliser un bilan comptable.

Valérie BOTTA-GENOULAZ n'est pas certaine que les directeurs d'unités comprendront que le volet projet est présent dans le domaine 2.

Pierre GLAUDES indique qu'il y a une dimension qui est tournée vers l'avenir, notamment dans le critère B. La politique de recherche d'une unité engage le passé, le présent et l'avenir. En outre, les tutelles estiment que l'appréciation du projet relève de leurs compétences. Les évaluations se recentrent davantage sur l'*ex post*.

Valérie BOTTA-GENOULAZ s'enquiert de l'articulation entre l'unité de recherche et l'établissement en matière de RH.

Pierre GLAUDES indique que la rédaction finale prévoit que l'unité se conforme à des principes RH qui relèvent de l'établissement.

Jean-Luc ADAM propose d'ajouter la sécurité des systèmes informatiques dans le référentiel.

Pierre GLAUDES trouve qu'il s'agit d'une bonne suggestion.

Jean-Claude SIRARD pense que les notions de projet et d'équipe sont importantes alors qu'elles n'apparaissent pas.

Pierre GLAUDES rappelle que la notion d'équipe relève du volet auto-évaluation. Elle apparaît également dans le domaine 3. De plus, les unités mono-équipe et pluri-équipe sont bien mentionnées, avec des recommandations différentes.

Jean-Claude SIRARD trouve que la valorisation a un poids trop fort dans le référentiel. De plus, les services supports des tutelles accompagnent les unités et les établissements et il est important que cela apparaisse.

Pierre GLAUDES indique que le référentiel met l'accent sur l'environnement de recherche de l'unité. Les services supports apportent en effet une aide dans les activités. Ce point est présent dans le référentiel d'évaluation des établissements. L'objectif du référentiel des unités de recherche est de savoir comment ces dernières tirent le meilleur parti des conditions dans lesquelles elles sont placées.

Nathalie VERGNOLLE est très attachée à la notion de projet. Les directeurs d'unité risquent de répondre de manière très hétérogène sur ce point.

Thierry COULHON précise qu'il doit y avoir une adéquation entre les objectifs de l'unité de recherche et les moyens qui lui sont alloués. La question des objectifs et la question des moyens doivent nécessairement être abordées.

Pierre GLAUDES indique que la maquette du dossier d'auto-évaluation est accompagnée d'une explicitation des attendus de l'évaluation. De plus, des ateliers seront organisés dans les sites évalués afin de présenter les référentiels aux directeurs d'unité.

Nathalie VERGNOLLE constate qu'il n'est pas fait mention du rôle des SAB (*Scientific Advisory Board* / Conseil Scientifique Consultatif).

René GUINEBRETIERE trouve qu'il est intéressant que le domaine 3 intègre une notion de qualité même si les critères détaillés peuvent donner lieu à des interprétations variées.

Valérie BOTTA-GENOULAZ pense qu'il faudrait faire un lien avec les écoles doctorales.

Pierre GLAUDES souligne que l'objectif des nouveaux référentiels est de simplifier les démarches d'évaluation. Concernant les écoles doctorales, un travail d'articulation sera fait avec l'évaluation des formations. Les doctorants font partie des personnels de l'unité et sont intégrés dans l'évaluation même si le critère spécifique a disparu.

Valérie BOTTA-GENOULAZ estime que les unités de recherche sont force de proposition dans la formation doctorale. Il convient donc d'y faire référence dans ce référentiel.

Lynne FRANJIE indique que l'évaluation de la formation doctorale concernera à la fois les UR et les ED. Le DEF et le DER coopéreront sur ce sujet.

Pierre GLAUDES intégrera la mention des écoles doctorales dans le référentiel.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des unités de recherche à la majorité des 17 votants (10 voix pour, 3 contre et 4 abstentions).

- Référentiel d'évaluation des organismes de recherche

Bernard LARROUTUROU indique que le projet de référentiel pose un principe d'adaptation de l'évaluation aux enjeux de chaque organisme. De plus, le référentiel contient une part d'évaluation *ex ante*. Les évolutions majeures concernent les domaines 3 et 4 sur les activités et les résultats, ainsi que sur la stratégie des organismes.

Thierry COULHON explique qu'à l'échelle des organismes nationaux, il est naturel que le projet soit explicité dans le rapport d'autoévaluation.

Hélène BURLET évoque la notion de l'innovation dans le domaine 4. Ce point semble très difficile à quantifier.

Thierry COULHON partage cette remarque. Il convient d'analyser les réussites et les limites des actions.

Jean-Luc ADAM pense qu'il faudrait mentionner la recherche dans les disciplines rares dans la mesure où cela correspond aux objectifs des organismes de recherche.

Bernard LARROUTUROU ajoutera un point sur ce sujet, ainsi que sur la sécurité des systèmes d'information.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des organismes de recherche à la majorité des 17 votants (14 voix pour, 0 contre et 3 abstentions).

- Référentiel d'évaluation des formations de 1er et de 2ème cycles

Lynne FRANJIE indique que ces référentiels sont construits en miroir avec ceux des établissements. Certains critères du domaine 3 ont été supprimés, et seront examinés au titre de l'évaluation de l'établissement. Les évolutions les plus importantes concernent les référentiels du 3ème cycle. Il faudrait que les établissements associent les ED et les unités de recherche dans l'évaluation.

En outre, le Hcéres se concentre principalement sur l'évaluation des résultats et sur plusieurs points faibles qui ont été identifiés dans les auto-évaluations (l'international, la formation à et par la recherche, la professionnalisation et la pédagogie).

Marine RIBALS demande des explications sur la notion de « différents publics ».

Lynne FRANJIE répond que cela correspond aux publics en formation initiale ou continue, ainsi que les publics spécifiques. Ce point sera détaillé dans le document *Repères pour l'auto-évaluation*.

Manuelle FRANCK salue les efforts de simplification qui ont été faits dans tous les référentiels.

Cristina GHITULICA demande si tous les standards ESG ont bien été pris en compte dans ces référentiels.

Thierry COULHON répond par l'affirmative.

Cristina GHITULICA constate qu'il n'y a pas de référence à ces standards, notamment sur l'admission des étudiants. En revanche, il est intéressant d'intégrer les modalités d'enseignement à distance.

Lynne FRANJIE assure que les différents points soulevés sont bien intégrés dans les référentiels.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des formations de 1er et de 2ème cycles à la majorité des 11 votants (10 voix pour, 0 contre et 1 abstention). [Le quorum n'étant pas atteint, cette délibération est annulée et sera reprise lors de la séance du collège du 2 novembre 2021]

- Référentiel d'évaluation des formations de 1er et de 2ème cycles du domaine de la culture

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des formations de 1er et de 2ème cycles du domaine de la culture à la majorité des 11 votants (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention). [Le quorum n'étant pas atteint, cette délibération est annulée et sera reprise lors de la séance du collège du 2 novembre 2021]

- Référentiel d'évaluation des formations de 3ème cycle

Manuelle FRANCK évoque les contrats doctoraux. En SHS, le financement des doctorats est une question sensible et appelle des réflexions supplémentaires.

Thierry COULHON trouve que la formulation choisie est équilibrée.

Marine RIBALS ne pense pas que le Hcéres soit légitime pour imposer un critère d'inscription tel que l'obtention d'un contrat de financement.

Lynne FRANJIE rappelle qu'il n'existe pas de texte réglementaire en la matière. Le Hcéres n'évalue pas les règles existantes dans les ED. Toutefois, il observe comment l'absence de financement impacte le déroulement de la thèse.

Valérie BOTTA-GENOULAZ craint que la formulation sur le recrutement des doctorants heurte les directeurs des unités de recherche.

Lynne FRANJIE constate que le recrutement des doctorants est principalement réalisé à l'échelle de l'ED. Une mention sera ajoutée pour y associer les unités de recherche.

Marine RIBALS demande s'il est prévu de faire référence à l'obligation de respecter les conventions doctorales et la charte du doctorant.

Lynne FRANJIE indique que ces documents sont des documents de preuve qui sont demandés aux entités.

Marine RIBALS s'interroge sur le rôle du Hcéres en matière d'évaluation des risques psychosociaux qui existent dans certaines formations, notamment dans le domaine de la culture.

Lynne FRANJIE indique que les critères portant sur le bien-être figurant dans le référentiel d'évaluation des établissements concernent ces questions.

Le Collège approuve le référentiel d'évaluation des formations de 3ème cycle à la majorité des 11 votants (9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions). [Le quorum n'étant pas atteint, cette délibération est annulée et sera reprise lors de la séance du collège du 2 novembre 2021]

5. RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'ACCREDITATION A L'INTERNATIONAL

Thierry COULHON indique que le départ de Loulou VON RAVENSBERG laisse une place libre dans la Commission d'accréditation à l'international. La candidature de Cristina GHITULICA est proposée.

Cristina GHITULICA accepte d'occuper cette fonction.

6. RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES RECOURS

Thierry COULHON indique que le départ de Laurent FOULLOY laisse une place libre dans la Commission des recours.

Paul INDELICATO accepte d'occuper cette fonction.

Thierry COULHON ajoute que Marie-Laure CICILE-DELFOSSE est remplacée par Jean-Pierre FERRAND (Conseiller scientifique au DEF).

7. DESIGNATION DE LA COMMISSION DE VALIDATION DES PROCEDURES D'EVALUATION DE LA RECHERCHE

Thierry COULHON indique qu'il convient de désigner les membres de cette Commission, car cela n'a pas été fait. Outre le Président du Hcéres et le Directeur du DER, cette Commission doit intégrer deux membres du Collège.

Valérie BOTTA-GENOULAZ et **Paul INDELICATO** se proposent d'intégrer la Commission de validation des procédures d'évaluation de la recherche.

Fin des travaux à 18 heures.